

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal,

Registre 3.

N° 122.

SIGNALEMENT.

Le M^r Domergues Pierre

Paulauges

nati f d'Armenet St. Mary

demeurant à idem

allant à Madrid

agé de 21 — ans, taille d'un mètre

70 centimètres

cheveux châtain front concave

sourcils châtain yeux gris

nez grand bouche moyenne

barbe naissante menton pointu

visage ovale teint blanc

SIGNES PARTICULIERS :

M

PIÈCES DÉPOSÉES.

me se

FAIT à Aurillac, le 10^{me} 9^{me} — 1862.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Armenet
St. Mary
Aurillac
Cantal
(Cantal)
Espagne
Paris
Secrét
muni.
Armenet
St. Mary
Aurillac
Cantal
homme
Armenet
St. Mary

1862.



Mairie
de
Roannes-St. Mary.



Nous soussigné, De Verdun bi-colyte laïc,
Maire de la Commune de Roannes-St. Mary,
Canton de St. Nazaire, arrondissement d'Cherbourg
(Cantal) certifions, qu'il s'est été
un fait fort curieux à Madrid (Espagne)
au lieu de Domergues L'ime, fils de
Mme et de M. Martel Marie,
Propriétaire Cultivateur, né et demeurant
au lieu de Bismont, en notre Commune,
âgé de 21 ans, taille de 1.70, cheveux
et yeux châtain, front couvert, nez
gris, nez grand, bouche moyenne, barbe
naissant, menton pointu, visage ovale,
teint coloré.

Certifions en outre que ce jeune homme
s'est fait à la loi de recrutement
de l'armée, et qu'il a été libéré de service
militaire, pour vice de Constitution.

En foi de quoi.

Roannes St. Mary, le 6^{ème} 1862.

L. Maire.
De Verdun

